

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 Décembre 2018

Date d'affichage 11 Décembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 5 procurations)

votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL\_18\_12\_17\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Affichage : 24/12/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTTERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Monsieur le Maire, présente les mises à disposition ou renouvellement de plusieurs agents auprès des Soins Infirmiers à Domicile à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 contre – 0 abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer les conventions de mise à disposition des agents cités ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour une durée de 3 ans auprès des Soins Infirmiers à Domicile :
  - ❖ Mme Régine VINET à hauteur de 10% de son temps de travail
  - ❖ Mr David CHALLENGE à hauteur de 5% de son temps de travail
  - ❖ Mme Bénédicte DUGAST à hauteur de 85% de son temps de travail

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**